Vendenheim 2023

Année de l'Eau

JOURNÉE DE L'EAU

Dimanche 2 juillet de 10h à 17h

À VENDENHEIM

COMPÉTITION DE NATATION EN EAU VIVE

Inscrivez-vous !

Natation en eau libre ouvert à tous, deux courses au choix (400 mètres à 10h30 ou 700 mètres à 11h), Canal de la Marne au Rhin (accès par l'aire de jeux située rue du commerce).

Remise des prix à l'issue de la deuxième course.

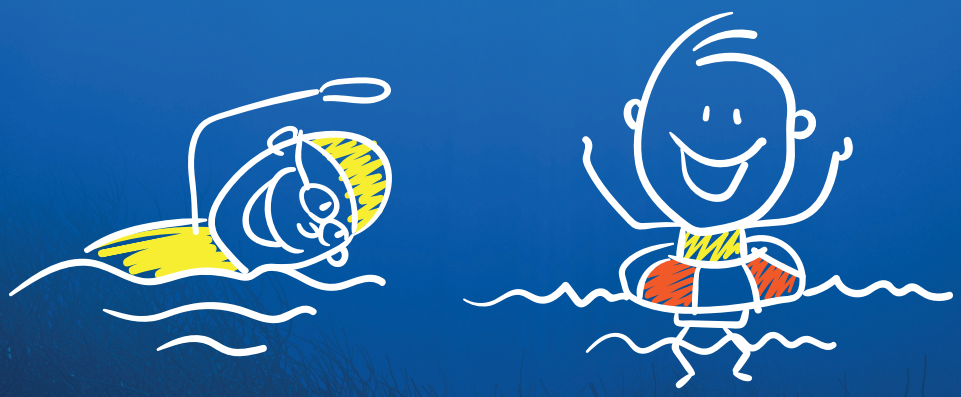

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : .....

Téléphone : .....

Je m'inscris à la course :

❑ **400 mètres - 10h30**

❑ **700 mètres - 11h**

Je joins à mon inscription les documents obligatoires :
licence de natation ou de triathlon ou certificat médical portant la mention de non-contre-indication de la pratique de la natation de compétition.
Décharge de responsabilité.
Pour les mineurs : une autorisation parentale.
Le nageur concurrent certifie avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Fait à : .....

Le : .....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » .....

Bulletin d'inscription et documents obligatoires à retourner à la mairie de Vendenheim,
12 rue Jean Holweg, 67550 VENDENHEIM ou mairie@vendenheim.fr
Inscription possible sur place jusqu'à 1h avant le départ.
L'inscription du nageur ne sera pas prise en compte en cas de dossier incomplet.

Règlement complet disponible sur le site de la commune :
www.vendenheim.fr ou sur simple demande : mairie@vendenheim.fr

JOURNEE DE L'EAU

NATATION EN EAU LIBRE EN MILIEU NATUREL POUR TOUS

Dimanche 2 juillet 2023

RÈGLEMENT

Article 1 : Organisation

La commune de Vendenheim est l'organisatrice de l'événement

Article 2 : Lieu et date

La compétition se déroulera dans le Canal de la Marne au Rhin à Vendenheim. Départ de la course accès par la ruelle située devant le magasin Pink plaisir, dans la rue prolongeant la rue Transversale C.

Article 3 : Inscription

Les fiches d'inscription sont à envoyer à la mairie de Vendenheim, 12 rue Jean Holweg, 67550 VENDENHEIM ou par mail : mairie@vendenheim.fr

L'inscription est possible sur place jusqu'à 1h avant le départ de la course (table d'information sur le site d'animation dans le parc, rue du Commerce. L'engagement est gratuit.

Pour les nageurs licenciés, remplir le bulletin d'inscription, la décharge de responsabilité et ajouter une copie de votre licence actuelle.

Pour les non-licenciés, remplir le bulletin d'inscription, la décharge de responsabilité, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la Natation Sportive en compétition et une autorisation parentale pour les mineurs

Article 4 : Réunion technique et marquage

Tous les nageurs doivent assister à la réunion technique qui aura lieu dimanche jour de la course 1 heure avant les départs à la table d'information des courses.

Ils procèderont également au marquage, obligatoire pour prendre part à la course.

Article 5 : Départs de la course

Les courses se nageront sur une distance de 700 et 400 mètres. Il sera organisé 2 départs :

- Course (700 m) : Départ 10h30 Réunion technique 9h30

- Course (400 m) : Départ 11h00 Réunion technique 10h00

Le port de la combinaison isotherme et lunette sont autorisés.

Sont interdits : Les aides artificielles, plaquettes, gants, chaussons, tuba, palmes, et aides à la flottaison, comme bouées ou autres objets flottants.

Le départ a lieu en pleine eau, à l'endroit indiqué par le directeur de course. Il n'y a pas de faux départ, le non-respect des instructions du directeur de course peut entraîner la disqualification et l'exclusion.

Article 6 : Aptitude physique

Le comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un concurrent qui n'est manifestement pas en état d'effectuer la course. Le médecin du comité d'organisation, pour ce qui relève du domaine médical, a toute autorité pour prendre les dispositions immédiates nécessaires.

Article 7 : Sécurité

La sécurité sera assurée par un bateau à moteur, des sauveteurs placés. Un médecin et une équipe de secouristes sera à votre disposition pour tout problème avant, pendant et après la course.

Article 8 : Annulation et changement de la course

Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Article 9 : Droit à l'image

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et de promotion de la manifestation.

Article 10 : Récompenses

Les 3 meilleurs nageurs par catégorie seront récompensés à l'issue de la 2ème course

Article 11 : Après-course

Des douches et toilettes seront disponibles à proximité de la course.

Article 12 : Assurance

Chaque nageur doit posséder sa propre assurance (Responsabilité Civile).

Article 13 : Stationnement

Le stationnement se fera dans les parkings des magasins de la zone commerciale.

Article 14 : Respect de l'environnement

Il est attendu de la part des nageurs de respecter l'environnement avant, pendant et après la course.

Article 15 : Respect des consignes

Tout nageur doit respecter scrupuleusement les consignes de course et de sécurité des bénévoles du comité d'organisation et du corps arbitral.

Nom, prénom du nageur :

Date et Signature :